

Créée en 1983, l'APME Médiation

« La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparations, dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. »

Conseil National Consultatif sur la médiation familiale

Les entretiens de médiation familiale se déroulent à Versailles et sur des sites délocalisés pour être à proximité de chacun.

St Germain en Laye, Conflans Ste Honorine,
Sartrouville, Meulan, Mantes la Jolie, Mantes la Ville,
Houdan, Montfort l'Amaury, Plaisir,
St Quentin en Yvelines et Rambouillet.

Les médiations peuvent être réalisées en anglais, en allemand ou en espagnol.
Les séances sont payantes. Leur coût est déterminé en fonction des revenus de chacun.



APME médiation
Association Père Mère Enfant Médiation
36 rue des chantiers 78000 Versailles
Tél . 01 30 21 75 55 / Fax 01 39 51 28 70
mf@apme-mediation.com
www.apme-mediation.com

L'APME Médiation est membre de l'APMF et adhérente à la FENAMEF et au SNASEA.

Son action est habilitée par le Comité Départemental de la Médiation Familiale et soutenue par le Ministère de la Justice,



graphisme : Marine DEMIS 05 46 42 18 03



Au-delà du conflit,
se parler aujourd'hui
pour construire demain



Qui ?

Vous êtes **parent, grand-parent, beau-parent, frère ou sœur, enfant** (jeune adulte ou adolescent) et **engagé dans une responsabilité partagée**.

La parole devient impossible. Vous êtes en conflit. Vous craignez une altération ou une rupture des liens dans votre famille. Vous pensez à la séparation, vous êtes en cours de séparation ou déjà séparés.

La médiation

Vous avez conscience que l'affrontement est une impasse et vous voulez :

- Vous sentir reconnu et respecté dans vos choix et vos ressentis ;
- Comprendre ce conflit ;
- Obtenir une avancée dans laquelle vous pourriez l'un et l'autre vous engager ;
- Prendre des décisions ensemble pour continuer à construire l'avenir ;
- Trouver par vous-même des accords durables et équitables pour votre famille ;
- Aborder toutes les questions concrètes d'organisation (résidence des enfants, partage du patrimoine, budget des enfants... négociation des places et rôles de chacun, modalités de décision...).

Par qui ?

Un médiateur familial, professionnel diplômé d'état, qui garantit la confidentialité de l'espace de médiation et respecte des principes déontologiques.

Comment ?

La médiation familiale permet de démêler des situations complexes et douloureuses.

Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche, à travers l'organisation d'entretiens d'information et de médiation familiale.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous...

Paroles des parents

- J'ai pu dire ce que je n'avais jamais pu dire.
- J'ai moins de rancœur !
- Il ne prend pas les enfants. C'est lourd et ils ont besoin de...
- J'ai entendu des choses que je ne savais pas.
- Chaque fois que je vais chercher les enfants, c'est l'incident : ...
- Je ne me suis jamais senti jugé par le médiateur.
- Je vois rarement les enfants entendre entre frères et sœurs... et il devient un...
- L'argent, c'est compliqué : on a pu en parler.
- Nous n'arrivons plus à nous entendre entre frères et sœurs... et il devient un...
- Les enfants vont mieux !
- Depuis le décès de nos parents, nous n'arrivons plus à nous parler : comme...
- L'organisation que nous avons construite il y a deux ans : cela fonctionne encore aujourd'hui !
- Depuis que j'ai assez chaque week-end de devoir aller chez mon père. Je veux...
- Nous pouvons maintenant, à nouveau, prendre des décisions ensemble pour nos enfants.
- Maintenant, nous nous reparlons.